Rendez-vous des gens d'affaires
et des partenaires socioéconomiques
2008

Le français, notre affaire à tous

STRATÉGIE COMMUNE D'INTERVENTION POUR MONTRÉAL 2008-2013

1. Le français est la langue officielle du Québec.

2. La primauté de la langue française constitue une caractéristique incontournable et une valeur fondamentale de la société québécoise.

3. La Charte de la langue française garantit aux Québécois et aux Québécoises le droit de travailler, d'être informés et d'être servis en français.

4. Le gouvernement, les gens d'affaires, les associations, les syndicats et la population dans son ensemble partagent la responsabilité de faire du français la langue normale et habituelle de la vie publique.

5. Cet objectif est poursuivi dans un esprit d'ouverture et dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite, constituantes de la société québécoise.

6. L'influence déterminante de Montréal dans la démographie, l'économie et l'immigration confère à la métropole un rôle particulier pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.

7. Les signataires de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 sont déterminés à promouvoir le français et à renforcer son utilisation dans les produits et services, dans l'affichage ainsi que dans les milieux de travail, particulièrement à Montréal, auprès des entreprises et des commerces employant de 11 à 49 personnes.

8. Les signataires reconnaissent que les petites entreprises montréalaises constituent un carrefour unique où convergent deux forces majeures d'intégration des talents à la société québécoise, le travail et la langue, comme facteurs d'intégration à la vie économique ainsi qu'à la vie sociale et culturelle. Cette situation fait de ces entreprises des acteurs privilégiés pour consolider l'identité de Montréal comme métropole francophone, diversifiée et inclusive.

9. Les signataires reconnaissent que le français est une des forces pouvant contribuer, directement et indirectement, au succès des petites entreprises et que cette force s'exprime à travers la langue d'accueil et de service, la langue d'affichage et la langue de travail, tout cela grâce à des actions sur les fronts de la promotion et de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement.

10. Les actions proposées sont élaborées en tenant compte de la réalité profonde des petites entreprises, où le défi quotidien de réussir et de prospérer mobilise la quasi-totalité de l'énergie de leurs dirigeants.

11. Ensemble, les signataires de la Stratégie commune entreprennent les diverses actions de promotion et de sensibilisation, de formation ainsi que d'accompagnement qui sont mentionnées à l'annexe 1 et qui sont destinées à renforcer la place du français dans les commerces et les milieux de travail.

12. Afin d'assurer la réalisation et l'évaluation des actions prévues dans la Stratégie commune, le gouvernement et les associations de gens d'affaires ainsi que les partenaires socioéconomiques conviennent :

    a) d'instituer un mécanisme de suivi comprenant un Comité directeur des orientations et un Comité de suivi des activités suivant les modalités prévues à l'annexe 2;

    b) de confier au Comité de suivi des activités le mandat de préparer un rapport complet des mesures de la Stratégie commune du présent Rendez-vous énoncées à l'annexe 1 et des suites à donner à celles-ci. Ce rapport, une fois entériné par le Comité directeur, est transmis au gouvernement;

    c) de confier au Comité directeur le mandat de réaliser un bilan des réalisations découlant de la Stratégie commune, 2008-2013 et d'en faire rapport annuellement au gouvernement. Ce rapport est rendu public.

13. La Stratégie commune a une durée de cinq ans, à compter du jour de sa signature.

Adoptée à Montréal le 10 octobre 2008.

Le premier ministre,

Jean Charest

La présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, présidente du Comité des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques et coprésidente du *Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques*,

Isabelle Hudon

ONT SIGNÉ EN PRÉSENCE DES PERSONNES SUIVANTES :

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal,

Raymond Bachand

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles,

Yolande James

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, responsable de la Charte de la langue française,

Christine St-Pierre

La ministre des Finances, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, ministre des Services gouvernementaux et présidente du Conseil du trésor,

Monique Jérôme-Forget

Le ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale,

Sam Hamad

Le ministre du Travail, ministre responsable des régions de Lanaudière et des Laurentides,

David Whissell

La ministre responsable des Aînés,

Marguerite Blais

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec,

Michel Arsenault

Le premier vice-président du Conseil du patronat du Québec,

Daniel Audet

La directrice générale de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal,

Andrée Bélanger

Le vice-président, Relations publiques, recherche et développement du produit de Tourisme Montréal,

Pierre Bellerose

Le président du conseil de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent,

Gordon Bernstein

La présidente de la Confédération des syndicats nationaux,

Claudette Carbonneau

Le président de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal,

Michael Banks

La présidente de la Commission scolaire de Montréal,

Diane De Courcy

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent,

Guy Hébert

Le président de la Chambre de commerce gaie du Québec,

Hans Janiak

La directrice de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de l'île de Montréal,

Francine Labelle

Le président de la Chambre de commerce et d’industrie du sud-ouest de Montréal,

Daniel L’Africain

Le président-directeur général du Conseil québécois du commerce de détail,

Gaston Lafleur

Le vice-président aux affaires gouvernementales du Conseil des chaînes de restaurants du Québec,

Jean Lefebvre

Le président de la Jeune chambre de commerce de Montréal,

Frédéric Michel

Le directeur général de Destination centre-ville,

André Poulin

Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec,

René Roy

Le président-directeur général des Manufacturiers et Exportateurs du Québec,

Jean-Luc Trahan

La directrice générale de la Chambre de commerce Italienne,

Danielle Virone

Membre du conseil d'administration de Culture Montréal,

André Leclerc

Le vice-président aux affaires publiques de l'Association des restaurateurs du Québec,

François Meunier

Le président-directeur général de l'Association des agences de publicité du Québec,

Sylvain Morissette

Le vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Québec)

Simon Prévost

Le président de l'Association des hôteliers du Québec,

Nelson Théberge

La présidente de la Chambre de commerce hellénique du Montréal métropolitain,

Helen Tyros

ANNEXE 1

Les mesures de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

Une action commune renforcée
Mesures existantes, bonifiées et nouvelles

Volet 1 Mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs par une offre souple et diversifiée

Travailler avec nos partenaires

* Conclure de nouvelles ententes pour la francisation dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail (MICC) :
    - ententes conclues ou à conclure avec la FTQ, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du textile du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Confédération des syndicats nationaux et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites et Emploi-Québec.
* Mettre en œuvre un nouveau programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux par les associations issues de communautés culturelles (MICC).
* Favoriser la francisation des milieux de travail par :
    - le nouveau programme de soutien aux associations pour la promotion du français dans les petites entreprises (OQLF);
    - le nouveau programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises (OQLF);
    - le nouveau programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications (OQLF);
    - la poursuite de l'aide financière aux centrales syndicales pour la francisation (OQLF).
* Élaborer un programme de mentorat avec l'Association des retraités de l'enseignement du Québec pour la formation en français dans les entreprises (MFA).

Bonifier l'offre de formation dans les milieux de travail

* Développer rapidement une offre diversifiée des modes et des lieux de formation en français afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises (MICC - CPMT - MELS - E-Q), par exemple : formations regroupées sur les artères commerciales et dans les centres commerciaux.
* Mettre en œuvre le cours de français en ligne pour les immigrants à l'étranger et au Québec (MICC).
* Concevoir de nouveaux cours de français spécialisés dans certains domaines : sciences infirmières, santé, génie, administration, etc. (MICC).
* Faire mieux connaître et tirer davantage parti :
    - du programme de développement des compétences en entreprises et du programme de l'intervention régionale 2008-2009 (CPMT);
    - des cours de français en milieu de travail (MICC);
    - du crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail (RQ - MICC).

Volet 2 Un accompagnement renforcé des personnes qui souhaitent mieux s'intégrer au marché du travail

* Faciliter et soutenir, avant même leur arrivée, l'apprentissage du français auprès des immigrants sélectionnés par le Québec (MICC).
* Élargir le réseau de partenaires à l'étranger pour offrir davantage de cours de français avant l'arrivée au Québec (MICC).
* Effectuer une enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation (MICC).

* Démarrer rapidement l'offre de cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes (MICC).
* Ajouter un nouvel outil d'évaluation de la connaissance du français (MICC).
* Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par :
    - le programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (MESS);
    - la mesure de formation de la main-d'œuvre (volet individu et volet entreprise) (E-Q).
* Élaborer un programme de parrainage en entreprise visant à jumeler un employé maîtrisant le français avec un employé en apprentissage (ministères concernés).

Volet 3 Célébrer la contribution des leaders en matière de francisation dans les petites entreprises

* Établir de nouveaux mérites du français pour les petites entreprises (OQLF).
* Ajouter de nouvelles activités dans les petites entreprises dans le cadre de la Francofête (OQLF).
* Instaurer un sceau de qualité pour l'accueil en français dans les commerces et entreprises (par exemple, un autocollant à placer dans la vitrine) (OQLF).

Volet 4 Une promotion du français axée sur la fierté

* Renforcer la fierté d'utiliser le français par une vaste campagne gouvernementale de promotion (SCG - SPL).
* Envoyer une communication écrite officielle du gouvernement aux chefs d'entreprises de 11 à 49 employés (SPL - OQLF - MDEIE).
* Tenir une campagne de promotion « Faire des affaires en français » (OQLF)
* Conduire des actions de sensibilisation et d'information ciblées pour l'accueil et les services en français dans les commerces (OQLF).
* Mieux faire connaître auprès des travailleurs et de leurs employeurs les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours, dont la médiation, afin d'assurer le respect de ces dispositions (OQLF - MTRAV - partenaires socioéconomiques).
* Effectuer une promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie (MICC).
* Mener une campagne en français et dans d'autres langues pour mieux faire connaître l'ensemble des programmes gouvernementaux touchant la francisation afin de joindre toutes les clientèles potentielles (ministères concernés).

Une action commune à élaborer

Volet 5 Un accès facilité par un guichet unique

* Travailler avec tous les partenaires, y compris ceux du milieu de l'éducation, pour la création d'ici la fin de 2009 d'un guichet unique (service sur mesure) de l'offre gouvernementale en francisation (formation, nouvelles technologies, processus de francisation, programmes, etc.) pour accompagner et soutenir les entreprises (ministères et organismes concernés).
* Améliorer l'actuel portail gouvernemental ainsi que l'accès des entreprises aux services d'Emploi-Québec dans la région de Montréal et harmoniser l'offre de services en francisation (E-Q - MICC - MELS - MESS).

ANNEXE 2

Un mécanisme de suivi efficace

COMPOSITION DES COMITÉS

Comité directeur des orientations

1. Le Comité directeur des orientations est composé des membres du Comité des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, de la ministre responsable de la Charte de la langue française et du ministre responsable de la région de Montréal. Les membres du Comité directeur choisissent parmi eux un président.

Comité de suivi des activités

2. Le Comité de suivi des activités est composé de huit membres : trois, dont un coprésident, sont désignés par le gouvernement et cinq, dont un coprésident, le sont par le Comité des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques.

MANDATS ET SÉANCES

Comité directeur des orientations

3. Le Comité directeur des orientations se réunit au moins une fois l'an. Il reçoit et donne son avis sur les rapports produits par le Comité de suivi des activités et il propose les orientations qui lui apparaissent opportunes aux ministères et autres instances concernées.

Comité de suivi des activités

4. Le Comité de suivi des activités doit faire rapport au Comité directeur des orientations, notamment sur les objets suivants :

   a) la langue d'accueil et de services particulièrement à Montréal dans les commerces et les entreprises employant de 11 à 49 personnes;
   b) la langue d'affichage de ces commerces et entreprises ainsi que celle de leurs produits;
   c) la langue de travail de ces commerces et entreprises.

5. Le Comité de suivi des activités doit également, au terme de sa première année de fonctionnement :

   a) vérifier l'efficience du « guichet unique » mis en place en cours d'année;
   b) procéder à une analyse de la performance des programmes de francisation en entreprises dans des secteurs jugés prioritaires;
   c) proposer, le cas échéant, de nouvelles actions en fonction des besoins pour améliorer la performance de l'utilisation du français comme langue du commerce et des affaires. Il pourra également proposer, le cas échéant, de mettre fin à certaines mesures qui ne sont pas performantes.

6. Le Comité de suivi des activités tient les séances nécessaires à son fonctionnement. Il peut créer les sous-comités qu'il juge utiles à la réalisation de son mandat.

SECRÉTARIAT DES COMITÉS

7. Le secrétariat de ces deux comités sera situé à Montréal. Il est assuré, pour la première année, par le Secrétariat à la politique linguistique.

SIGLES :

CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
E-Q	Emploi-Québec
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MTRAV	Ministère du Travail
OQLF	Office québécois de la langue française
RQ	Revenu Québec
SCG	Secrétariat à la communication gouvernementale
SPL	Secrétariat à la politique linguistique